



# La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons de Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Nort sur Erdre

(édito) .....

(le saviez-vous ?)

## Les scrutins à venir

L'année 2014 sera intense en rendez-vous électoraux. En effet, les citoyens seront invités à se prononcer à deux reprises, une première fois dans le cadre des **élections municipales les 23 et 30 mars prochains**, puis le **25 mai pour élire nos députés européens**.

Suite à la réforme électorale de mai 2013, les communes de 1000 à 3500 habitants seront soumises à un scrutin proportionnel opposant des listes bloquées et paritaires.

De plus, et cela concerne également les communes de 3500 habitants et plus, **les électeurs éliront, pour la première fois, leurs conseillers communautaires** par le biais d'un système dit de «fléchage», les faisant figurer sur le bulletin de vote dans une liste distincte.

Quant aux **élections européennes**, elles auront pour but de renouveler l'ensemble des 751 membres du Parlement européen.

Les 74 sièges dont la France dispose sont répartis en huit circonscriptions interrégionales, chacune d'elles faisant l'objet d'un **scrutin de liste proportionnel à un tour**. A l'issue du vote, seules les listes ayant reçu plus de 5% des voix sont admises à la répartition des sièges.

contact@michelmenard.fr

## 18 mois d'actions

Cela fait déjà 18 mois que vous m'avez reconduit dans mes fonctions de député de la 5ème circonscription de Loire-Atlantique.

Contrairement à mon premier mandat, qui m'a vu exercer le rôle de parlementaire d'opposition, je prends désormais une part active dans l'élaboration de la politique gouvernementale, avec un **objectif : réaliser le changement promis par le Président de la République**.

Dès sa mise en place, la XIV<sup>ème</sup> législature a connu un rythme soutenu et un ordre du jour chargé. Résultat, en l'espace de 6 mois, le **«calendrier du changement»** a enregistré bon nombre de réalisations. Multipliant les réformes de structure, la majorité a œuvré afin de replacer les valeurs qui lui sont chères au cœur du projet républicain : **la solidarité, la justice mais également l'accès pour tous à une éducation de qualité**.

Au titre de Vice-président de la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale, je me suis fortement impliqué dans l'ambitieuse refondation de l'école de Vincent Peillon adoptée en juin dernier.

La majorité a également eu pour mission de tirer des conséquences de la crise, et notamment de revoir le modèle économique qui nous y a conduits. La priorité donnée à la jeunesse, entre autres par le biais des emplois d'avenir et des contrats de génération, est dans ce cadre une thématique centrale, aussi bien pour **endiguer la progression du chômage que pour réussir le pari de la relève générationnelle**.

Ainsi, le chômage frappant les plus jeunes d'entre nous est en baisse pour le neuvième mois consécutif. L'inversion de la tendance globale se fait attendre en ce début d'année 2014, qui marque toutefois une stabilisation de l'emploi au niveau national. **Le pacte de responsabilité lancé sous l'impulsion du chef de l'État à l'occasion de ses vœux devrait servir de nouvel élan** aux acteurs économiques, par le biais d'un allègement de leurs charges.

**Le Projet de Loi de Finances pour 2014 (PLF 2014)**, adopté en lecture définitive par l'Assemblée Nationale le 19 décembre dernier, s'est donné pour mission de concilier l'aide à la reprise de l'activité et la nécessaire poursuite des efforts en termes de réduction des déficits. Maintenir une forte mobilisation est bien le message clé en cette période de transition, car ce sont les efforts de tous, particulièrement des plus aisés d'entre nous, qui nous permettront de retrouver le chemin de la croissance.

**Conservant un lien étroit avec les élus et la population de la circonscription**, je me fais un devoir de recueillir vos avis ainsi que vos questionnements, qui viennent alimenter mes travaux législatifs. Je souhaite vivement que ce document, de même que les publications sur mon site Internet ou sur les réseaux sociaux pour celles et ceux y ont accès, vous serve de support, et vous permette de mieux saisir le sens de mes actions et prises de position, aussi bien au sein des instances nationales qu'à vos côtés sur notre territoire.

En ce début d'année 2014, le groupe socialiste, républicain et citoyen, auquel j'appartiens, a également souhaité dresser un bilan des chantiers entrepris par la majorité au cours de ces 18 mois passés aux responsabilités. Dans ce cadre, **nous avons édité un livret reprenant l'ensemble des actions menées au service des Français**. Ce document, intitulé **«Oui, ça change»**, est consultable à partir de mon site Internet. Je peux aussi, sur votre demande formulée auprès de mon équipe parlementaire, vous l'adresser par courrier.

Bien à vous,

[www.michelmenard.fr](http://www.michelmenard.fr)  [@Michel\\_MENARD](https://twitter.com/Michel_MENARD)

(Contact)

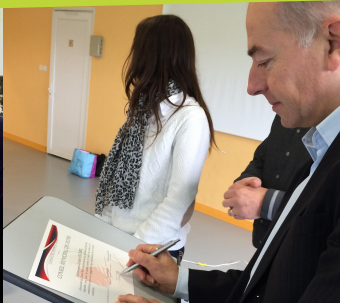


4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU

Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - [contact@michelmenard.fr](mailto:contact@michelmenard.fr) - [www.michelmenard.fr](http://www.michelmenard.fr)



13 novembre, rencontre avec le ministre Philippe MARTIN



Petit-Mars, 21 décembre, à l'issue des échanges avec les élus du conseil municipal jeune



Dans l'hémicycle en séance publique jeudi 23 janvier (loi ALUR)



Cérémonie de vœux 2014 en circonscription

# (à l'Assemblée et en Circonscription) .....

## Éducation : on avance

Depuis le début de la législature, l'agenda de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation a été bien rempli. La refondation de l'école, projet cadre de la nouvelle majorité, a été l'un des chantiers majeurs qu'il nous a été donné de mettre en œuvre, en droite ligne avec la **priorité accordée à la jeunesse** voulue par François Hollande. Ainsi, les objectifs pour le quinquennat ont été clairement annoncés et le cap fixé, à l'occasion de l'adoption du projet de loi de refondation de l'école : **lutte contre le décrochage scolaire, priorité à la réussite éducative, renforcement des liens entre la communauté éducative et les parents.**

Les moyens sont à la hauteur de nos ambitions : d'ici à 2017, et majoritairement dans le primaire, 60000 postes seront créés. A ce jour, 21911 nouveaux équivalents temps pleins sont déjà ouverts. De plus, un fonds de 250 millions d'euros est destiné à l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, qui satisfait 80% des maires de France.

Le retour aux 4 jours et demi, avec une journée scolaire réorganisée, offre aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage, et le dispositif «plus de maîtres que de classes» permet un meilleur accompagnement des élèves en difficulté.

Toutes ces mesures poursuivent le même but : **construire une école qui ne laisse personne en chemin.** 140000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. Il est donc temps de donner un nouveau souffle à cette promesse républicaine qu'est l'école, loin des dispositifs d'exclusion que la droite a votés ces dernières années. Le récent classement PISA, qui a relégué la France au 25<sup>ème</sup> rang mondial pour le niveau d'éducation de ses jeunes, n'a fait que nous convaincre un peu plus de la nécessité de ce chantier.

Ainsi, la réforme de l'école ne fait que commencer. Nous la poursuivons en ce début d'année 2014 en nous concentrant plus particulièrement sur le collège et sur le lycée, notamment autour de l'élaboration d'un **Acte II de la vie lycéenne.**

**(dernière Minute)** La Loi famille est reportée, pas abandonnée! Ce texte contient des avancées juridiques pour toutes les familles : statut du beau-parent, développement de la médiation, de la résidence alternée en cas de divorce... **Autant de sujets qui méritent que nous légiférions dès cette année.**

Lors de la séance des Questions au Gouvernement de ce 29 janvier, j'ai interrogé Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, au sujet de la **nouvelle constitution dont vient de se doter la Tunisie.** Les représentants Tunisiens ont ainsi franchi une étape essentielle vers la démocratie et la stabilité politique. Président du groupe d'amitié parlementaire France-Tunisie de l'Assemblée Nationale, j'ai pu exprimer devant la représentation nationale toute ma satisfaction face à cette **formidable avancée**, qui, je l'espère, enverra un message fort à l'ensemble du monde arabe. La réponse\* du ministre est venue rappeler que **le peuple tunisien peut compter sur la présence à ses côtés de la France et de l'Europe.**

(\*compte-rendu intégral sur mon site [www.michelmenard.fr](http://www.michelmenard.fr))

En janvier, le **projet de loi ALUR** (accès au logement et pour un urbanisme rénové) a été examiné en seconde lecture par les députés.

Je me suis particulièrement penché sur le **timeshare**, ou résidences en jouissance à temps partagé entre particuliers ayant acquis des parts dans une société civile propriétaire d'un bâtiment.

Au vu des difficultés constatées dans la pratique, avec Pascale Got, députée de la Gironde, **j'ai proposé un amendement visant à préciser le fonctionnement de ces sociétés.** La protection des associés a été au cœur de nos réflexions, notamment par la simplification du droit de retrait en cas de succession ou encore par le renforcement du conseil de surveillance.

Je me suis de nouveau mobilisé aux côtés des acteurs de terrain pour faire avancer l'application de la loi dite de «**servitude de marche pied**».

En novembre, j'ai rencontré Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, qui a rappelé que **la Préfecture doit continuer d'agir pour contraindre les propriétaires à retirer les obstacles mis volontairement.** Les obstacles patrimoniaux font, eux, l'objet d'un travail commun entre le ministère et la préfecture.

En janvier, le Tribunal administratif de Nantes a condamné trois propriétaires à libérer le passage, décision qui ouvre des perspectives encourageantes quant à l'application de cette loi en vigueur depuis 2006.

Avec les élus locaux, je m'apprete à rencontrer le préfet de Loire-Atlantique pour qu'il nous fasse connaître les dispositions prévues pour la mise en œuvre de cette servitude.

## (Mobilisés pour l'emploi)

Les mesures en faveur de l'emploi, notamment la mise en place des emplois d'avenir, ont permis de **diminuer de façon sensible le chômage des jeunes.** Cette bonne nouvelle ne saurait pour autant cacher la hausse du chômage des autres salariés. Même si globalement l'emploi se porte mieux qu'ailleurs en Loire-Atlantique, la perte d'emplois est aussi une réalité sur la circonscription. Il est indispensable d'accélérer les mesures.

Les organisations patronales représentant les petites et moyennes entreprises de Loire-Atlantique ont souhaité exprimer aux parlementaires leurs inquiétudes quant à l'avenir de leurs activités, présentant le coût du travail comme le principal frein au recrutement. Le gouvernement propose justement de poursuivre l'allègement des charges patronales, complétant ainsi le travail déjà engagé à travers le Crédit impôt compétitivité emploi. **Encore faut-il s'assurer que la création d'emploi en sera facilitée.**

Le pacte de responsabilité définira le volume des emplois que ces mesures permettront de créer. **La conditionnalité des aides instaurée à l'échelle de l'État est une première.** C'est une mesure innovante au service de l'emploi, dont je ne doute pas qu'elle portera ses fruits.